Fonds régions et ruralité, volet 1

Sous-volet Innovations territoriales, Axe régional

Région des Îles-de-la-Madeleine

Appel de projets en cours jusqu'au 13 novembre 2026

L'appel de projets vise les initiatives innovantes qui permettent de consolider les milieux de vie durables et de contribuer à la mise en œuvre d'une des deux priorités régionales (présentées ci-dessous) découlant de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Priorités régionales ciblées :

Développer un milieu de vie dynamique, inclusif et accueillant en assurant la vitalité de l'ensemble du territoire

Les actions mises en œuvre doivent contribuer à accroître l'attraction, la rétention et l'intégration des personnes, dans le but d'améliorer le bilan démographique dans un contexte de vieillissement de la population. Elles peuvent également viser à améliorer les services de proximité et les services spécialisés, souvent limités à cause du caractère insulaire.

Favoriser l'accès au logement, la mixité des types d'habitation, la densification de l'habitat et la mobilité durable

Les actions mises en œuvre doivent contribuer à consolider des milieux de vie complets et de qualité, avec un caractère convivial et inclusif. À cet effet, les projets soutenus visent à mettre en place des conditions qui favorisent l'accès au logement, la mixité des types d'habitation, la densification de l'habitat et la mobilité durable.

Projets admissibles :

Les projets doivent répondre à l'un des critères suivants :

- Constituer une approche novatrice en développement et en vitalité des territoires, et présenter un potentiel de transférabilité;
- Permettre le transfert de pratiques innovantes dans un territoire afin de soutenir son développement et sa vitalité.

Les projets doivent également viser à développer ou à transférer des connaissances et un savoir-faire au bénéfice d'autres milieux au Québec.

Québec

Critères spécifiques au présent appel de projets :

Les projets recherchés doivent :

- contribuer à mettre en place des conditions propices à des milieux de vie durables;
- développer l'expertise locale;
- démontrer leur caractère structurant, inclusif et innovant.

Portée territoriale du projet :

Le projet doit être réalisé sur le territoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Subvention accordée :

Une somme globale de 320 292 $ est rendue disponible dans le cadre de cet appel de projets. Cependant, la région ne s'engage pas à investir la totalité du montant si les projets déposés ne concordent pas suffisamment avec les objectifs à atteindre.

La subvention demandée pour le projet doit être d'au moins 80 000 $, et représenter un maximum de 80 % des dépenses totales admissibles. Exceptionnellement, cette proportion peut atteindre 90 % pour un projet réalisé sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île.

Autres considérations :

Les demandes de subvention doivent être présentées via le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales. Pour vous préparer, consultez la liste des éléments qui vous seront réclamés par le biais du Résumé du formulaire de demande de subvention.

Prenez connaissance du Guide du demandeur pour des précisions sur les règles et modalités du programme.